

# **CORAT RIVIERA**

## **COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010**

#### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services d'urbanisme des trois grandes communes et d'une architecte-urbaniste. Pour la présente législature, elle a été présidée jusqu'en mai 2008 par M. Jean-Pierre Allegra, conseiller municipal à Corseaux et est présidée depuis juin 2008 par M. Pierre Salvi, syndic de Montreux.

Afin de répondre aux objectifs définis par les municipalités et d'assurer un suivi régulier, la CORAT nomme parmi ses membres un bureau exécutif, ainsi que des groupes de travail spécifiques chargés de suivre les dossiers les plus importants. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

#### **ACTIVITÉS 2010 DE LA CORAT**

##### CORAT plénière

Les séances de la CORAT plénière sont l'occasion d'informer ses membres des planifications et/ou réflexions en cours dans les communes, en particulier sur celles ayant une incidence régionale, ce qui a été fait directement dans le cadre de la pré-étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) piloté par la Riviera en 2008 - 2009. En effet et pour rappel, la CORAT plénière a été l'un des organes de suivi de la pré-étude, jusqu'à la finalisation du rapport et son envoi pour consultation auprès des différents partenaires, soit jusqu'à l'été 2009.

Au vu de la phase de "discussions" entre Canton et Riviera qui a perduré jusqu'au printemps 2010 et la reprise du pilotage de la phase d'étude du PA T/U par le Canton, la CORAT n'a plus été activée durant cette période. En effet, le démarrage de l'étude proprement dite n'a commencé qu'en septembre 2010.

Il est donc prévu de solliciter la CORAT plénière dès le début 2011, dans le cadre de la consultation des autorités sur une 1<sup>ère</sup> version de rapport intermédiaire du PA T/U et de l'élargir aux représentants techniques des communes de Blonay, du Cercle de Corsier et de St-Légier-La Chiésaz.

Dans l'intervalle, les responsables techniques des communes de la Riviera ont participé à un atelier en octobre 2010, permettant aux mandataires de "récolter" les données de base; puis à un groupe de travail (GT) en novembre 2010, où les premières réflexions des mandataires ont été communiquées aux partenaires techniques (Canton / communes / transporteurs).

### Bureau exécutif

Dans le cadre de la nouvelle législature, la CORAT plénière a décidé de muter le GT CORAT en Bureau exécutif (BE). Le BE se compose de 3 politiques et de 2 techniques.

Le BE n'a cependant pas été activé en 2010, n'ayant pas de sujet particulier à traiter.

### GT Transports

Pour mémoire, le GT Transports a été activé dès septembre 2004. Il est présidé par M. Jacques Delaporte, conseiller municipal à Montreux, et composé de représentants de plusieurs municipalités de la Riviera, des principaux partenaires des transports publics de la région, soit les VMCV et MVR, ainsi que d'un représentant du Service cantonal de la mobilité (SM). Son but principal porte sur la mise en œuvre des objectifs du Plan Directeur Régional, en particulier celui de réaliser une communauté tarifaire.

La réflexion a officiellement été lancée début 2005 et le pilotage du dossier a été assuré par le canton, étant donné qu'il s'agit d'une extension de la communauté tarifaire MOBILIS (agglomération lausannoise). Le suivi politique est assuré par une délégation de la CORAT et du Bas-Chablais.

Le GT Transports ne s'est pas réuni en 2010, le SM n'ayant donné aucun "signe de vie" sur l'état d'avancement du projet. L'extension de la communauté tarifaire MOBILIS à la Riviera a finalement été mise en œuvre en décembre 2010, comme annoncé en 2009.

### GT Équipements sportifs

Présidé par M. Jérôme Christen, conseiller municipal à Vevey, le GT Équipements sportifs (GT ES) est composé de 5 représentants des municipalités et du SAI. Le GT ES ne s'est pas réuni en 2010.

Pour mémoire, les 10 conseils communaux de la Riviera ont adopté fin 2007 le préavis sur le financement régional de 10 terrains de football pour un montant total de Fr. 9'890'000.-.

Le calendrier des réalisations a été globalement respecté, chaque phase ayant fait l'objet d'une communication spécifique rédigée par le SAI, soit :

#### 2008 : Phase 1

Gérénaz, sis à et propriété de La Tour-de-Peilz

La Veyre-d'En-Haut, sis à St-Légier-La Chiésaz et propriété de Vevey

Information / communication spécifique aux municipalités et conseils communaux en novembre 2008.

#### 2009 : Phase 2

Praz Dagoud, sis à et propriété de St-Légier-La Chiésaz

Information / communication spécifique aux municipalités et conseils communaux en février 2010.

#### 2010 : Phase 3

Coppet I, sis à et propriété de Vevey

Initialement prévue en 2009, la réalisation du terrain a été retardée suite à certains problèmes techniques et a démarré en août 2010. La fin du chantier est agendée en août 2011. Une information / communication spécifique sera transmise aux municipalités et aux conseils communaux courant 2011.

Le GT Technique est composé des responsables techniques des communes propriétaires de terrains et du SAI, appuyé ponctuellement par des spécialistes. Ce GT ne s'est pas non plus réuni en 2010, mais des contacts ont eu lieu en cours d'année pour assurer le suivi des réalisations.

Sur la base de la clé de répartition définie dans le préavis régional, le SAI a assuré la facturation aux communes pour chaque phase réalisée, une fois le décompte final clôturé; soit en mars 2009 pour la 1<sup>ère</sup> phase de réalisation et en septembre 2010 pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Vevey, le 2 mars 2011 / LMS/nc